

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET
FINANCIERE

ECRET N° 85/676 du 8/05/85
/HP/CNSEE/DAF
portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année
1983 de Monsieur AFOULOU Raphaël,
Ingénieur Statisticien -
des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des services techniques
(statistique).

(/ I S A S°:

LE PREMIER ESTRE.

D.F.P.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2037/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 (/u le Décret n° 62/130/RF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le Décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le Décret n° 63/410 du 12-12-63 portant statut commun des cadres du personnel technique des services de la statistique ;
 (/u le Décret n° 65/170 du 25-6-65 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;
 (/u le Décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
 (/u le Décret n° 84/356 du 3-8-84 portant nomination du premier Ministre ;
 (/u le Décret n° 84/358 du 13-8-84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 (/u le Décret n° 84/360 du 20-8-84 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
 (/u le Décret n° 80/530 du 27-12-80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
 (/u le Décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A I ;
 (/u l'ordonnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u le procès verbal de la commission administrative paritaire d'avancement du 13 Octobre 1984 ;

D.G.B.

D.C.F.

SECRET

ARTICLE 1ER : Monsieur NEJOLOU Raphaël, Ingénieur Statisticien de 6^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (statistique) en service à L'IFORD à Yaoundé (Cameroun), est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1985 au grade d'Ingénieur en Chef pour le 1^{er} échelon à deux (2) ans.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 8 MAI 1985

Par le Premier Ministre,



Ange Edouard POUHETI.-

Le Ministre du Plan,



Pierre MOUSSA.-

Le Ministre des Finances et du Budget,



Itihi Ossétoumba LAKOUNDEBOU.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale.



Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DFP.....2
DGB.....2
DCF.....2
MP.....2
Dossier DFP.....3
Dossier CNSEE.....3
Intéressé.....1
SGG/BC.....2

